



Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre**

Décision n° D2020 – 1956 du 05 mai 2020

Objet : Marché 20 00 011 « Fourniture de bacs et pièces détachées, maintenance des bacs pour la ville de Chevilly Larue ».

Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération n°2018-06-26-1002 du Conseil territorial du 26 juin 2018 portant délégation de pouvoir du conseil territorial au Bureau, au Président et aux Vice-Présidents ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la nécessité d'assurer la fourniture de bacs et pièces détachées, maintenance des bacs pour la ville de Chevilly Larue ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer le marché n°20 00 011 « Fourniture de bacs et pièces détachées, maintenance des bacs pour la ville de Chevilly Larue » avec la société CONTENUR SL, sise 3 rue de la Claire 69009 LYON, pour un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 30 000 € HT.

Article 2 : Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Article 3 : Monsieur le Directeur général des services de l'EPT est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la Trésorière de Vitry sur Seine

À Orly, le 05 mai 2020

Le Président

Michel Leprêtre

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Envoyé en préfecture le :
Publié le :

Accusé de réception en préfecture
094-200058014-20200512-
D2020_1956-AR

Date de réception préfecture :